

étrangères, mais aussi contre tous genres de troubles et d'ennuis; nous devrions donc être très bien disposés à fournir notre aide comme on le demande dans le projet de loi. Cette année, la Grande-Bretagne a dépensé 998,000 livres sterling pour la défense du Canada, sans compter la somme importante dépensée pour le service maritime, la fabrication d'armes, les baraques et autres services, pour une somme totale d'environ 1,500,000 livres sterling. La Grande-Bretagne dépense ici chaque année une somme plus considérable que celle que la Chambre des communes propose de lui accorder dans le projet de loi relatif aux fortifications permanentes. Le sénateur parle des subventions précédentes accordées déjà pour la défense permanente du pays, et il dit qu'il est réconfortant de voir que la population manifeste des dispositions en vue de participer à la défense du pays. Notre pays n'est plus en tutelle et nous ne devrions pas hésiter un seul instant à pourvoir les sommes nécessaires aux fortifications, sans quoi il sera impossible de se défendre et nos dépenses annuelles pour la milice seront vaines et inutiles. A maintes reprises, la mère-patrie a insisté sur l'utilité de ces fortifications auprès de la population canadienne et des officiers d'expérience ont été envoyés ici pour préparer les plans et devis pour les travaux. Une fois les plans préparés, la question a été présentée au gouvernement du Haut-Canada, puis une correspondance a été échangée entre ce gouvernement et le gouvernement impérial. Ensuite, une délégation composée de membres du cabinet a été envoyée en Angleterre et a été autorisée à rencontrer le gouvernement impérial pour conclure une entente à ce sujet. Dans le rapport présenté au gouverneur général, à leur retour, la question est traitée de façon détaillée et on parle longuement du fait qu'il est nécessaire que la population du Canada contribue de façon juste aux dépenses pour la défense du pays. Puis le sénateur Campbell lit des extraits du rapport, les commente et ajoute que c'est à la suite de l'entente conclue avec le gouvernement britannique que la Chambre des communes s'est prononcée en faveur de la somme mentionnée dans le projet de loi pour la construction de fortifications. Il espère que le pouvoir et les ressources de Grande-Bretagne serviront à notre défense à condition que le Canada y apporte sa juste contribution. Puis il lit des extraits des dépêches envoyées par le secrétaire aux Colonies, la dernière en date du 1^{er} février dernier, pour montrer que l'en-

tente conclue entre les deux gouvernements est plus que juste à l'égard du peuple canadien. Le gouvernement impérial voulait entreprendre la construction des travaux à Québec et à Halifax, s'occuper de toute la défense maritime du pays et de l'armement de toutes les fortifications du Dominion. La ligne de conduite adoptée par le gouvernement britannique est tout à son honneur et notre pays devrait être reconnaissant. Acceptons-nous avec plaisir notre juste part de ce fardeau? Selon lui, rien ne serait plus indigne d'un homme que de refuser de le faire. Si nous admirons les institutions de la mère-patrie et préférons une forme limitée de monarchie de gouvernement, il ne suffit pas seulement de le dire, mais remplissons nos devoirs d'hommes, disons que nous sommes prêts à faire des sacrifices pour sauvegarder les institutions qui nous tiennent à cœur. Si nous adoptons une autre ligne de conduite, et l'orateur n'ose pas penser un seul instant que nous le ferions, que dirait-on en Angleterre, là où depuis cinquante ou soixante ans on a défendu notre pays de ses premiers balbutiements jusqu'à l'âge adulte. Les Britanniques diraient qu'ils ont défendu le peuple canadien lorsqu'il n'était qu'à ses débuts et avait une faible population jusqu'à ce qu'il progresse et atteigne une population de 4 millions, et lorsqu'ils proposent de défendre ce pays avec toutes ses ressources, si le Canada refuse de participer et de mettre en pratique les mesures nécessaires à sa défense, les Britanniques devront en conclure que les Canadiens prétendaient être mus par une loyauté qui n'existe pas. Dans ces conditions, la mesure a été adoptée par la Chambre des communes, mais aucun programme n'a été établi pour la dépense de cette somme. Les plans et devis ont été tracés et montrés de façon confidentielle aux messieurs qui composaient la délégation dont l'orateur vient de parler, mais il serait impossible et de mauvaise guerre politique de présenter un rapport confidentiel comme celui-ci au Parlement parce que sa valeur dépend, dans une grande mesure, de son caractère confidentiel. L'orateur signale le fait que la délégation qui s'est rendue en Angleterre s'est opposée à tout programme qui n'engloberait pas de dispositions pour la défense de tout le pays. A son avis, le programme englobe de telles dispositions et ce serait une honte pour les représentants de la population si le pays était sans défense. Les éminents spécialistes qui ont préparé les plans des fortifications ont pensé qu'après la construction,